

Suisse

92

Résumé des résultats

1. PARTICIPATION DE L'INDUSTRIE AU DÉVELOPPEMENT DES POLITIQUES

La Suisse n'a pas ratifié la Convention-cadre de l'OMS et ne dispose d'aucune règle formelle qui interdit la participation de l'industrie du tabac à la politique de santé publique. Des représentants du gouvernement sont donc autorisés à représenter les intérêts de l'industrie du tabac dans les débats politiques. Le gouvernement suisse est en outre ouvert aux interventions de l'industrie du tabac dans les stratégies politiques et les projets de loi, ce qui permet à l'industrie d'être bien représentée dans le processus politique. L'industrie du tabac peut ainsi affaiblir, voire interrompre, les mesures visant à enrayer la consommation de tabac.

2. ACTIVITÉS DE RSE

Le gouvernement fédéral suisse n'a pas de prescriptions qui empêchent les offices fédéraux ou les différents fonctionnaires d'établir des partenariats avec l'industrie du tabac ou d'accepter des offres de parrainage. Le scandale autour de l'Expo 2020 de Dubaï impliquant le Département fédéral des affaires étrangères et Philip Morris illustre bien cet état de fait. À l'échelon communal également, les multinationales comme PMI, BAT et JTI financent différentes activités de RSE dans les cantons de Genève, du Jura et de Vaud.

3. AVANTAGES POUR L'INDUSTRIE

Comme la Suisse n'a pas ratifié la FCTC, l'industrie profite grandement des lois fédérales minimalistes et lacunaires concernant la lutte antitabac, qui lui permettent d'utiliser le pays comme terrain politique ou laboratoire de marketing. L'industrie du tabac a par exemple

remporté une importante victoire avec l'imposition sur les produits du tabac, qui est gelée depuis 2013 et qui se situe bien en deçà du niveau recommandé par l'OMS (60,3 % en Suisse alors que la recommandation de l'OMS est de 75 %). Actuellement, l'industrie du tabac peut commercialiser ses produits pratiquement sans restriction en Suisse, ce qui les rend particulièrement attrayants pour les jeunes. Ce manque de réglementation est exploité par l'industrie du tabac et de la nicotine pour inonder la Suisse de nouveaux produits comme les produits du tabac à chauffer, un grand choix de cigarettes électroniques – y compris la Juul – ainsi que des sachets de nicotine à concentration très élevée et le snus.

4. INFLUENCE INUTILE

Des membres éminents du gouvernement, dont l'actuel ministre des affaires étrangères Ignazio Cassis, participent à des rencontres ou d'autres activités sociales organisées par l'industrie du tabac ou du moins partiellement sponsorisées par celle-ci. Ces manifestations permettent aux représentants de l'industrie du tabac de côtoyer des dirigeants politiques et de promouvoir leurs intentions en matière d'expansion du marché, comme le montre le contrat de parrainage avec PMI conclu pour la cérémonie d'ouverture de l'ambassade suisse à Moscou.

5. TRANSPARENCE

Il n'existe aucune loi ni aucun système fiable qui impose au gouvernement d'informer sur les rencontres ou les interactions avec l'industrie du tabac ou sur les contributions versées par les multinationales du tabac. C'est aussi le cas dans l'autre sens. Même les procès-verbaux

des séances concernées ne sont pas publiés. Plusieurs rencontres entre l'industrie du tabac et des représentants du gouvernement ont eu lieu entre 2019 et 2021 alors qu'elles n'étaient pas absolument nécessaires. Elles pourraient théoriquement permettre d'obtenir des dons ou de conclure des contrats de parrainage avec l'industrie du tabac, mais les particuliers ne sont pas tenus de divulguer leurs éventuelles relations avec l'industrie du tabac.

6. CONFLIT D'INTÉRÊTS

Au niveau de la Confédération, il n'existe en Suisse aucune législation nationale qui interdise à l'industrie du tabac d'approcher de quelque façon que ce soit des candidats politiques ou des partis ou de contribuer à des campagnes. Il n'y a pas non plus d'obligation de divulguer intégralement ce type de contributions. Au Conseil de l'Europe, la Suisse est le seul pays à n'avoir édicté aucune loi concernant le règlement du financement des partis politiques.

Les relations entre les personnes actives dans le domaine politique et l'industrie du tabac sont souvent complexes et difficiles à comprendre, car elles ne sont généralement pas rendues publiques. Certains anciens représentants du gouvernement qui font désormais partie de l'industrie du tabac sont toutefois connus, comme Thomas Borer (ancien ambassadeur de Suisse) ou Christophe Berdat (ancien secrétaire général du parti libéral suisse).

7. MESURES DE PRÉVENTION

En ce qui concerne les mesures de prévention, la Suisse est à la traîne. Le gouvernement suisse n'a introduit aucune mesure pour imposer la publication d'informations sur les interactions avec l'industrie du tabac et n'envisage pas non plus de le faire actuellement. Il n'a ni établi ni adopté de code de conduite avec des normes pour les relations avec les représentants de l'industrie du tabac, et n'exerce pas une politique qui exige que l'industrie du tabac présente périodiquement des informations sur ses différentes mesures de politique et de marketing. Le pays n'a pas non plus de programme pour sensibiliser les autorités gouvernementales aux prescriptions de l'article 5.3.

“

Comme la Suisse n'a pas ratifié la FCTC, l'industrie profite grandement des lois fédérales minimalistes et lacunaires concernant la lutte antitabac, qui lui permettent d'utiliser le pays comme terrain politique ou laboratoire de marketing.”

Recommandations

La production, la commercialisation et la vente des produits du tabac sont incompatibles avec la santé publique ou l'Agenda 2030 des Nations Unies et contraires aux objectifs du développement durable.

En Suisse comme dans le reste du monde, l'industrie du tabac déploie des stratégies subtiles et dissimulées pour gêner les recherches scientifiques, la santé publique ou la politique en matière de lutte antitabac. Elle dispose d'un réseau de renseignement bien organisé et ses énormes ressources financières lui permettent de protéger ses intérêts. L'industrie du tabac est consciente de manquer de crédibilité au sein de la population; c'est pourquoi elle reste discrète et se sert de l'aide et du soutien apportés par d'autres secteurs, en particulier les politiciens. En Suisse, elle a utilisé habilement la tradition de la démocratie consensuelle en profitant du processus des débats politiques et de la consultation publique pour affaiblir, voire stopper, les mesures visant à enrayer la consommation de tabac, et en s'assurant que le rôle dominant et constant que l'industrie du tabac joue dans la politique en matière de lutte antitabac passe inaperçu. La capacité de l'industrie du tabac à tenir la santé publique à l'écart des débats concernant le tabagisme témoigne de son succès, de même que la prévalence croissante des fumeurs chez les jeunes et les femmes.

L'incidence du tabac sur la santé et l'environnement doit être maintenue dans le débat public afin qu'elle puisse être comprise par le plus de personnes possible pendant une période prolongée. Dans le domaine politique notamment, une discussion ouverte et la connaissance des tactiques de l'industrie du tabac doivent permettre de limiter l'influence de l'industrie. Les acteurs de la santé publique en Suisse doivent appliquer des tactiques stratégiques durables identiques, en engageant si possible des lobbyistes professionnels et des spécialistes des relations

publiques et de l'ordre public. De nombreuses contre-stratégies ont été déployées avec succès dans d'autres pays et doivent être adaptées à la Suisse. Le gouvernement et les organisations non gouvernementales doivent continuer de rappeler les préjudices que l'industrie du tabac cause à la santé publique et l'environnement. Un système de sensibilisation régulière aux prescriptions de l'article 5.3 doit être introduit. Les actions publiques devraient comporter:

- l'introduction de mesures visant à limiter les interactions politiques avec l'industrie du tabac,
- l'exigence que toutes les interactions avec l'industrie du tabac à tous les niveaux gouvernementaux soient communiquées de manière la plus systématique et transparente possible,
- la garantie que l'industrie du tabac n'utilise pas d'incitations et n'octroie ni privilèges ni avantages à aucun niveau gouvernemental pour la création ou l'exploitation de ses entreprises,
- l'assurance que l'industrie du tabac ne puisse pas participer à la politique de santé publique.

La Suisse doit par ailleurs adopter une stratégie nationale globale pour enrayer la consommation de tabac, qui prévoit la mise en œuvre intégrale de la Convention-cadre de l'OMS. Dans le domaine de la santé, les stratégies nationales actuelles relatives aux maladies non transmissibles et aux addictions sont trop générales et ne tiennent pas compte de l'importance de la consommation de tabac sur la santé publique et de l'influence de l'industrie du tabac. Il est indispensable que le fonds de prévention du tabagisme développe en Suisse des projets pertinents en lien avec l'article 5.3 de la Convention-cadre de l'OMS pour encourager un changement du statu quo. La mise en œuvre des directives pour l'application de l'article 5.3 de l'accord aura notamment des répercussions positives sur la Suisse.